

Football/Remise des équipements aux clubs et aux officiels

Le FC 105, le Stade Migovéen et les arbitres à l'honneur

JNE

Akanda/Gabon

Chaque club a reçu des maillots, shorts, bas, survêtements, sacs, accessoires, free time pour les moments de détente et des ballons pour la compétition. Quant aux directeurs de partie, ils ont reçu, chacun, des tenues pour le free time, l'échauffement et la compétition.

MIEUX vaut tard que jamais. Le 22 décembre 2014, la Ligue nationale de football (Linaf) avait offert des équipements sportifs aux clubs engagés dans le championnat d'élite, le National-Foot. Le FC 105 et le Stade Migovéen ne faisaient pas partie des bénéficiaires parce que venant d'accéder au National-Foot. Jeudi dernier, au siège de la Linaf sis au stade de l'Amitié, dans la commune d'Akanda, les deux promus ont donc réceptionné leur dû.

En effet, chaque club a reçu des maillots, shorts, bas, survêtements, sacs, accessoires, free time pour les moments de détente et des ballons pour la compétition. Plus précisément, la dotation se compose de : trois jeux de maillots pour 27 joueurs de champ et 3 gardiens de but, dont deux jeux pour les matches à domicile et un jeu pour les matches à l'extérieur ; idem pour les survêtements et les accessoires de détente pour les moments de regroupements du club ; des sacs uniformes pour une trentaine d'athlètes. Les dirigeants ont, eux aussi, été pris en compte. Les arbitres, qui officient dans les deux championnats nationaux (National-Foot et National-Foot 2), ont, eux aussi, été honorés. Les tenues réceptionnées respectent les mêmes standards que celles des équipes, à savoir : le free time, l'échauffement et la compétition. Chaque arbitre a donc reçu un package composé de : survêtements, polos, bermudas, chaussures de sport et tenues officielles pour les



Le président de la Linaf, Brice Mbika Ndjambou expliquant la valeur du vestimentaire dans l'environnement du sportif.



Un représentant du FC 105 recevant son lot des mains du président de la Linaf, Brice Mbika Ndjambou.

matches.

LA VALEUR DU VESTIMENTAIRE • Devant une assistance constituée de la famille du football et des journalistes, le président de la Linaf, Brice Mbika Ndjambou, a expliqué aux bénéficiaires que les équipements réceptionnés, fruit de son partenariat avec la marque italienne Errea, répondent aux trois moments particuliers de la pratique du football que sont : l'entraînement, la compétition et le regroupement.

« L'habit ne fait pas le moine », dit l'adage. Toutefois, M. Mbika Ndjambou, usant de pédagogie, a attiré l'attention des bénéficiaires sur la valeur du vestimentaire dans l'environnement du sportif. « Les équipements de qualité, a-t-il insisté, participent à la création et l'ancrage des équipes, l'amélioration de l'image des clubs, la vente de l'image du club en toute circonstance (voyage, conférence de presse, etc), et plus largement à l'amélioration

de la qualité de l'image de la compétition. »

Il en a profité pour encourager les bénéficiaires « à faire un usage rigoureux de ces éléments vestimentaires qui représentent une valeur ajoutée et qui participent à la coloration positive des différents acteurs dans tous les stades de notre championnat. »

Ainsi donc, il y aura désormais pour tous les clubs du National-Foot, une harmonisation des équipements, des dossards identiques à toutes les équipes, mais aussi l'utilisation d'un ballon unique à l'entraînement comme en compétition. Ce qui, explique Brice Mbika Ndjambou, « contribuera à améliorer l'image du National-Foot qui poursuit sa marche vers le professionnalisme entamée il y a deux saisons. »

Présent à la cérémonie, le vice-président de la Fédération gabonaise de football (Fégafoot), Robert Mangollo Mvoulou, a remercié le groupe Errea pour avoir équipé les clubs



Le vice-président de la Fégafoot, Robert Mangolo Mvoulou, remettant symboliquement une tenue à un bénéficiaire.



L'arbitre Patricia Obone recevant son lot.

et les arbitres du National-Foot. Occasion pour lui de conseiller les bénéficiaires de porter ces tenues lors de leurs activités sportives et d'abandonner les autres

marques afin d'éviter toute confusion.

Conscient, lui aussi, de la valeur du vestimentaire dans l'environnement du sportif, le général Mangollo

Mvoulou a demandé aux bénéficiaires de faire un bon usage des équipements reçus.

EQUIPEMENTIER • Enfin, il a souhaité que le groupe Errea équipe aussi nos sélections nationales.

Entreprise italienne créée en 1988, Errea est en relation d'affaires avec la Linaf depuis deux ans. C'est le premier équipementier sportif de sa taille à recevoir la certification écologique "Oko-Tex" (certification qui atteste la non utilisation des colorants nocifs pour l'être humain et pour l'environnement) dans les tissus. Structure à caractère international, Errea fournit des équipements pour plusieurs clubs et sélections nationales aussi bien dans le football que dans plusieurs autres disciplines sportives. Son représentant Afrique, Affri Minidji, a déclaré que Errea est toujours fier et heureux d'associer son nom à la Linaf et à aider les sportifs à s'épanouir.

Enfin, il a indiqué que le groupe allait bientôt ouvrir un magasin à Libreville et qu'il était tout à fait disposé à fournir des équipements pour les sélections nationales gabonaises.

COMMUNIUE DE PRESSE

La Compagnie Commune de Réassurance (CI CA-RE) des Etats Membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) lance un appel à candidature pour le recrutement d'un Auditeur Senior au siège de Lomé au TOGO.

Les candidats doivent justifier d'une expérience professionnelle confirmée d'au moins trois (03) ans de pratique prouvée dans l'Audit Interne dans une compagnie d'assurance ou de réassurance ou dans une fonction similaire.

Pièce à fournir :

Une demande de recrutement pour l'emploi à pourvoir ;

Un curriculum vitae certifié sincère ;

Un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu et datant de moins de trois (03) mois mais ainsi que le cas échéant l'acte de mariage, le(s) bulletin(s) de naissance de (ou des) enfants mineurs ou à la charge et/ ou un certificat de vie collectif ;

Une copie certifiée conforme des titres, diplômes et attestations de qualification ;

Un certificat médical attestant que le candidat remplit les conditions d'aptitude physique exigées, et délivré par les Autorités Médicales agréées par l'Etat d'origine ;

Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois(03) mois.

Pour de plus amples Informations se rapprocher de la Direction Nationale des Assurances sise à l'immeuble ALU-SUISSE ; porte 114.

Direction Nationale des Assurances, Immeuble ALU SUISSE

B P 165 Libreville



Le lot des équipements avant la distribution.